



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
OCCITANIE

LOT

Votre contact:

CMA46

Rue Saint-Ambroise - 46000 CAHORS

Julie FRABEL

✉ j.frabel@cm-cahors.fr

IBAN FR76 1780 7008 0500 5198 2785 595

MORDICONI ROCH

5 PLACE DU PUIITS

46250 MARMINIAC

SIRET : 40175405600026

Devis N° **BC462402012**

Date du devis

16/04/2024

Fin de validité

16/05/2024

Numéro de client

2200100947

Vendeur

FRABEL Julie

Description	Quantité	Prix		Prix
		unitaire	Taxes	
[DEV-00635] MES FORMALITÉS CLÉ EN MAIN - MODIFICATION - EI/MICRO - ENTREPRISE INSTALLÉE	1,0000 U	46,00	TVA 20%	46,00
Sous-total				46,00
TVA 20% sur 46,00				9,20
TOTAL				55,20

Frais légaux en sus variables selon le statut et les activités (Droit secteur des métiers, Frais Greffe du tribunal de commerce, Droits Registre National des Entreprises)

Conditions de règlement : A réception de la facture

Mention « Bon pour accord »

Signature

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION OCCITANIE

SIÈGE SOCIAL : 59 ter chemin Verdale - 31240 Saint-Jean - 05 62 22 94 22 - crma@crma-occitanie.fr - www.artisanat-occitanie.fr

SIRET 130 027 931 00018 - NDA 76311030031 - UAI N° 0313056D - N° Intracommunautaire FR51130027931 - non assujetti à la TVA sur l'activité Formation

LOT

Rue Saint-Amboise - 46000 Cahors - 05 65 35 13 55 - cm46@cm-cahors.fr - www.cma-cahors.fr

SIRET 130 027 931 00273 - Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
OCCITANIE

POUVOIR

Je soussigné : **ROCH MORDICONI**

demeurant : **Le Bourg 46250 MARMINIAC**

agissant en qualité de : _____

donne pouvoir au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie,
Joseph CALVI, dont le siège social est au 59T Chemin de Verdale – 31240 SAINT-JEAN

à l'effet de :

- réaliser en mon nom, toutes déclarations auprès du service informatique mentionné à l'article R. 123 -2 du code de commerce et accessible à l'adresse formalites.entreprises.gouv.fr, se rapportant à ma demande de création, de modification ou de cessation d'activité de mon entreprise, auprès des organismes destinataires mentionnés à l'article A.123-5 du code de commerce ;
- solliciter les immatriculations, modifications et cessations conséquentes auprès du registre du commerce et des sociétés, du registre spécial des agents commerciaux et du répertoire des entreprises et de leurs établissements ;
- procéder au dépôt de toutes pièces annexes et justificatives requises ;
- procéder aux paiements des frais, droits et redevances affairants à ces déclarations ;
- signer tous documents ou fichiers à ces déclarations.

Le Mandat prend effet à la date de signature et s'achèvera à la réalisation de la demande formulée ou à la date de notification par le mandataire de l'impossibilité de réaliser la prestation demandée.

La prestation sera réalisée sous réserve que le mandant ait fourni l'ensemble des éléments nécessaires à sa réalisation.

Le Mandat n'est valable que pour une demande.

Fait à MARMINIAC le _____

Le Mandant
Bon pour pouvoir

Le Mandataire
Bon pour acceptation



Le Président, Joseph CALVI